

Un référendum écologique contre les accords bilatéraux avec l'Union Européenne

Canton:

N° postal:

Commune politique:

REFERENDUM

contre l'arrêté fédéral du 8 octobre 1999 portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses Etats membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 89 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que l'arrêté fédéral du 8 octobre 1999 portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses Etats membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique soit soumis au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

N°	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Prénom	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 3 février 2000

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau:

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

.....

Lieu:

Date:

.....

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au **20 janvier 2000** au plus tard au "Forum pour la démocratie directe", case postale, 8048 Zurich; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: "Forum pour la démocratie directe", case postale, 8048 Zurich, PC: 87-509764-7 e-mail: europa-magazin@crossnet.ch. Vous pouvez aussi trouver cette liste sur internet <http://europa.crossnet.ch> (format pdf: Faites attention à imprimer tout le recto de la feuille de signatures. Sinon des pages incomplètes pourraient être déclarées nulles).